



**MAIRIE DE SAINT-USAGE**  
21170

# PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

SEANCE DU 16 JANVIER 2025 – 20H00

Présents : Mesdames HOSTALIER Valérie, LABELLE Aurélie, CONSTANTIN Martine, BARITHEL Christiane BRACONNIER Luce, CLEMENT Anita, et LORAUD Nelly

Procuration :

Absents : Mesdames AGUIAR Laure, CARTIER Marie-Laure, IMBERT Stéphanie, MARTZLOFF Laetitia, DENAIN Magalie

Excusés :

Secrétaire : Madame HOSTALIER Valérie

## Ordre du jour

**1 : Approbation du Compte-rendu du 17 janvier 2024 et désignation d'un secrétaire de séance (Présentée par Madame la Présidente)**

**2 : Vote du Compte financier unique 2024 du CCAS (Présentée par Madame Aurélie LABELLE, Vice-Présidente)**

**3 : Reprise des résultats anticipés (Présentée par Madame Aurélie LABELLE, Vice-Présidente)**

**4 : Vote du budget primitif 2025 du CCAS (Présentée par Madame Aurélie LABELLE, Vice-Présidente)**

**5 : Questions diverses**

**Madame la présidente du Conseil d'Administration du CCAS ouvre la séance**

**1 : Approbation du Compte-rendu du 17 janvier 2024 et désignation d'un secrétaire de séance**

Conformément à l'article R.123-22 du Code de l'action sociale et des familles, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire de séance pris au sein du Conseil d'Administration.

Ayant obtenu l'unanimité exprimés, Madame HOSTALIER Valérie a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptée.

Adoption du procès-verbal de la séance du 17 janvier 2024.

<b>Nombre de voix pour</b>	<b>7</b>	<b>Abstentions</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix contre</b>	<b>0</b>	<b>Ne prend pas part au vote</b>	<b>0</b>

**2 : Vote du Compte financier unique 2024 du CCAS**

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les résultats du compte financier unique de l'année 2024

Vu l'exposé qui précède

Considérant que le Compte financier unique met en évidence les informations clés sur la situation budgétaire et financière du CCAS communal ;

Considérant que le Compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, simplifiant leurs travaux préparatoires à sa production ;

Considérant que ce Compte financier unique remplace les anciens comptes administratifs et de gestion ;

Considérant que Madame la Présidente n'a pas participé au débat, ni au vote de ce Compte financier unique ;

Madame la Vice-Présidente expose que :

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Madame Aurélie LABELLE, Vice Présidente du CCAS de Saint-Usage vote le compte financier unique de l'exercice 2024 et arrête les comptes :

### **Investissement :**

**Dépenses :** Prévu : 0,00 €  
Réalisé : 0,00 €  
Reste à réaliser : 0,00 €

**Recettes :** Prévu : 0,00 €  
Réalisé : 0,00 €  
Reste à réaliser : 0,00 €

### **Fonctionnement :**

**Dépenses :** Prévu : 6 150.00 €  
Réalisé : 3 564.55 €  
Reste à réaliser : 0.00 €

**Recettes :** Prévu : 6 150.00 €  
Réalisé : 6 150.00 €  
Reste à réaliser : 0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice :

**Investissement 2024 : 0,00 €**

**Fonctionnement 2024 : 2 585.45 €**

**Soit un résultat pour l'exercice 2024 : 2 585.45 €**

**A l'unanimité, le Conseil d'Administration approuve le compte financier unique 2024**

<b>Nombre de voix pour</b>	<b>6</b>	<b>Abstentions</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix contre</b>	<b>0</b>	<b>Ne prend pas part au vote</b>	<b>HOSTALIER Valérie</b>

### **3 : Reprise des résultats anticipés,**

**Madame la Présidente expose que :**

**Considérant qu'il y'a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,**

**Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024**

**Constatant que le compte financier unique fait apparaitre**

- un déficit de fonctionnement de : 2 347.70

- un excédent reporté de : 4 933.15

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 2 585.45

- un déficit d'investissement de : 0,00

- un déficit des restes à réaliser de : 0,00

Soit un besoin de financement de : 0,00

**RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT 2 585.45**  
**AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 0,00**

## RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 2 585.45

## RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT 0,00

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité, l'affectation des résultats de l'exercice 2024

Nombre de voix pour	7	Abstentions	0
Nombre de voix contre	0	Ne prend pas part au vote	0

### 4 : Vote du budget primitif 2025 du CCAS

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Valérie HOSTALIER, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025 à l'unanimité :

#### Investissement

Dépenses : 0,00

Recettes 0,00

#### Fonctionnement

Dépenses : 5 500.00

Recettes : 5 500.00

Subvention d'affectation au CCAS par la commune : 2 914.55

Nombre de voix pour	7	Abstentions	0
Nombre de voix contre	0	Ne prend pas part au vote	0

### 6 : Questions diverses

Les membres conseillers posent la question du prix unitaire des colis des aînés en 2024 ? De même, certains membres émettent la question de développer de nouvelles activités avec l'excédent.

Madame la Présidente précise sous réserve le prix des colis des aînés.

20 € pour la prestation individuelle (en réalité 20.40 €).

30 € pour la prestation duo (en réalité 30.45 €).

Concernant d'autres activités, elle propose de se revoir avant l'été pour en discuter, notamment lors de la réception du nouveau catalogue.

Pour le goûter des aînés, les membres émettent la proposition du 12 avril 2025 qui est retenue avec la proposition suivante : tarte aux pommes, brioches, café, thé, crémant, jus de fruit et cidre

Pour rappel, prochaine date du colis des aînés : **15 novembre 2025**

La séance est levée à 20h45